



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

Séance du 25 septembre, 14h30

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à quatorze heures trente, le bureau syndical du syndicat mixte Val de Saône Dombes s'est réuni au siège du syndicat mixte, dans la salle du conseil communautaire de la communauté de communes Val de Saône Centre, en séance ordinaire, sous la présidence de Jean-Claude DESCHIZEAUX.

Sont présents 8 membres sur 12, convoqués le 19 septembre 2024 :

- Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Carole BONTEMPS-HESDIN, Nathalie BOUGAIN, Bernard REY, Gabriel AUMONIER
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône Centre » :
Jean-Claude DESCHIZEAUX, Richard LABALME, Marie Monique THIVOLLE, Pierre VOUILLON

Pouvoirs :

- Richard PACCAUD à Jean-Claude DESCHIZEAUX

Ont été excusés :

- Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Armand CHAUMONT, Richard SIMMINI
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône Centre » :
Gaël AUCLAIR

Objet :

Etude de stratégie paysagère et
énergétique : demandes de
subvention

Date de convocation

19 septembre 2024

Membres du bureau syndical

En exercice : 12

Présents : 8

Votants : 9

Le syndicat mixte Val de Saône-Dombes, porteur du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Val de Saône-Dombes, et la Communauté de communes de la Dombes, porteuse du SCoT de la Dombes, ont signé une convention constitutive d'un groupement de commande, respectivement les 8 avril et 20 avril 2024.

Cette convention ambitionne la réalisation d'une étude conjointe afin d'élaborer la stratégie paysagère et énergétique à intégrer dans chacun des SCoT.

Ces deux structures ont déjà procédé à des études mutualisées, dont la révision des SCoT approuvée en 2020.

L'étude devra répondre à plusieurs objectifs :

- Intégrer les évolutions réglementaires : la place du volet paysager et la prise en compte du dérèglement climatique dans les documents de planification ont été renforcés par les lois ;
- intégrer les enjeux de la planification écologique de la trajectoire nationale portée par des lois phares (loi énergie-climat du 8 novembre 2019, loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets 22 août 2021, complétée par la loi visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et renforcer l'accompagnement des élus locaux du 20 juillet 2023, loi d'accélération de la production des EnR du 10 mars 2023 et loi industrie verte du 23 octobre 2023) ;
- renforcer les orientations paysagères et énergétiques très généralistes des SCoT actuels ;
- favoriser les échanges avec les élus, acteurs locaux et population autour notamment de la notion de paysages vécus.

Le Président soussigné, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :

Accusé de réception en préfecture
001-250102191-20240925-2024-09-01-BS-AI
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024

Par délibération n°2024-220, le groupement Folléa Gautier / Trans Faire a été retenu pour mener cette étude, d'une durée de 16 mois à compter de l'automne 2024, pour un montant total de 124 825 € HT, soit 62 412,5 € HT à la charge du syndicat mixte Val de Saône-Dombes.

L'étude ci-dessus est éligible à l'appel à projets lancé par le GAL Auvergne Rhône-Alpes Ain n° 501-AURGAL001-FA1-AAP1.2 – *Accompagner à la sobriété foncière et à l'amélioration du cadre de vie des centres-bourgs* ainsi qu'au dispositif fonds vert – *Appui à l'ingénierie*.

Le plan de financement prévisionnel pour le syndicat mixte Val de Saône-Dombes s'établit ainsi :

Part de l'étude à sa charge : 62 412,5 € HT

Subvention LEADER 60 % : 37 447,5 € HT

Subvention fonds vert 20 % : 12 482,5 € HT

Reste à charge : 12 482,5 € HT

LE BUREAU SYNDICAL,

L'exposé du Président entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement de l'étude de stratégie paysagère et énergétique
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer les dossiers de subventions auprès de l'Europe via le portail régional pour l'aide LEADER et auprès du fonds vert

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Montceaux, le 25 septembre 2024

Jean Claude DESCHIZEAUX

Président



Accusé de réception en préfecture
001-250102191-20240925-2024-09-01-BS-AI
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024